

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 677

14 mars 2014

SOMMAIRE

ABH Holdings S.A.	32492	Ogone	32479
Agence Financière d'Investissements	32495	Paris Palace S.à r.l.	32476
ALF Participations S.A.	32493	Peer Management Participation 2 S.A. ...	32473
Algeco/Scotsman Holding S.à r.l.	32495	Pergam International S.A.	32463
Al Global Strategies S.A.	32495	Real Estate Europe Investment S.A.	32490
April Investments S.A.	32493	Samana COB S.à r.l.	32465
Biomass Holdings S.à r.l.	32479	Secapital S.à.r.l.	32463
Blagnac Investments S.à r.l.	32479	Sharemor S.A.	32459
Brunel Properties S.à.r.l.	32479	Socego Investments Holding S.A.	32462
Build Hotel S.à r.l.	32496	Sopares	32462
Calm River Corporation S.à r.l.	32496	SSCV Investments Sarl	32461
FS MPP S.à.r.l.	32496	Sydney & London Lux	32462
Goodyear	32472	Tax Consult	32460
Hauck & Aufhäuser Alternative Invest-		TDS S.A.	32461
ment Services S.A.	32472	Timberland Investment Resources GP, S.à	
HC Romeo S.à r.l.	32471	r.l.	32461
Horus Holding S.A.	32478	Trinidad Drilling International Luxem-	
IBG VERSICHERUNGSMAKLER s.à.r.l.		bourg S.à r.l.	32460
(Internationale Beratungsgesellschaft für		T-Touch International S.à r.l.	32460
Versicherungen)	32458	Vanessa G. Holdings S.à r.l.	32494
Izzie S.à r.l.	32472	Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SI-	
Lavalle S.A.	32478	CAR	32494
LAWRENCE CAPITAL CoopS.A.,SPF ...	32450	VIVICo S.à r.l.	32491
LGIG Objekt Donau S.à r.l.	32456	Wise Services S.à.r.l.	32494
LSREF II Delphi LP S.à r.l.	32459	WS Fashion International S.A.	32491
Luxco Holdings CEP I (GP) S.A.	32475	WTC Holdings S.à r.l.	32492
Medicalsleepline S.à r.l.	32490	WTC Sub-Holdings S.à r.l.	32492
MGP Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.	32482	Zenith Fund S.A., SICAV-SIF	32494
Nexus S.A.	32491		

**LAWRENCE CAPITAL CoopS.A.,SPF, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 183.620.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

- Monsieur Paul DERREUMAUX, né le 23 octobre 1946 à Lys Les Lannoy (France), de nationalité française et malienne demeurant au rue 250 maison 123 Magnambougou, Bamako (Mali)

ici représenté par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en sa qualité de mandataire dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 décembre 2013.

- Monsieur Pierre DERREUMAUX, né le 17 octobre 1972 à Villeneuve d'Ascq (France) de nationalité française et canadienne demeurant 1202 -1055 Richards Street, BCV6B 0C2, Vancouver, Canada

ici représenté par Madame Arlette Siebenaler, prénommée, en sa qualité de mandataire dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013.

- Madame Ramatou COULIBALY DERREUMAUX, née le 22 juillet 1948 à Kindia (Guinée) de nationalité française et malienne demeurant rue 250 maison 123 Magnambougou, Bamako (Mali)

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, prénommée,, en sa qualité de mandataire dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société coopérative organisée comme une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Forme juridique, Dénomination, Durée.

1.1 La société est constituée sous forme d'une société coopérative fonctionnant comme une société anonyme, et d'une société de gestion de patrimoine familial prenant la dénomination de «LAWRENCE Capital CoopS.A.,SPF».

1.2 La société sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.3 Elle est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la société (le Conseil d'Administration).

2.3 Il peut être transféré en toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée générale.

2.4 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera une société luxembourgeoise.

2.5 En toute autre circonstance le transfert du siège social de la société à l'étranger et l'adoption par la société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires de classe A et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire.

Art. 3. Objet Social.

3.1 La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3.2 Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions,

obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

3.3 D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

Art. 4. Capital Social - Actions - Responsabilité.

4.1 Le capital social de la société est formé d'une partie fixe représentée par les actions de classe A et d'une partie variable représentée par les actions de classe B.

Les registres des actionnaires de classe A et B seront conservés au siège social de la société.

4.2 Les actions de la société sont strictement réservées aux «investisseurs éligibles» au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»).

Les actions ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admises à la cotation d'une bourse de valeur mobilière.

Les actions sont nominatives et sont strictement réservées aux investisseurs agréés par décision spécifique du Conseil d'administration.

4.3 Partie fixe et partie variable du capital social:

La partie fixe du capital est souscrite à concurrence de EUR 1.000.000 (un million d'euros) par les actionnaires fondateurs comparants et divisés en 10.000 (dix mille) actions de la classe A d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions de la classe A donnent droit au vote aux assemblées générales.

La partie variable du capital social est illimitée et est souscrite par des actionnaires-investisseurs éligibles au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»).

Elle est divisée en actions de la classe B d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros). Chaque action de classe B doit être entièrement souscrite et libérée au moment de la souscription. La souscription se fait à la valeur nette d'inventaire.

Les actions de classe B ne donnent droit à aucun droit de vote. Elles donnent droit aux dividendes au même titre que les actions de classe A.

4.4 Cession d'actions

Les actions de classe A ne peuvent être cédées qu'entre actionnaires de classe A.

La cession d'actions de classe B entre actionnaires, quelle que soit la classe à laquelle ils appartiennent, est soumise à l'accord préalable du Conseil d'administration lequel devra délibérer selon les dispositions fixées par l'article 6 des présents statuts. L'accord du Conseil d'administration devra intervenir endéans les 40 jours suivant la réception de la demande par le Conseil d'administration.

La cession d'actions de classe B à de nouveaux actionnaires est soumise à l'accord préalable du Conseil d'administration statuant à l'unanimité des voix. L'accord du Conseil d'administration devra intervenir endéans les 40 jours suivant la réception de la demande de cession d'actions de classe B à un tiers.

Le tiers entrera à la valeur nette d'inventaire en vigueur.

4.5 Responsabilité

Les actionnaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur souscription, sans qu'il n'y ait entre eux ni solidarité, ni indivisibilité. Leur responsabilité est strictement limitée à celle de leur apport.

Art. 5. Administration de la Société.

5.1 La société est administrée par un Conseil d'administration composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non. Le mandat des administrateurs peut être rémunéré par simple décision de l'assemblée générale.

En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale pour une durée qui ne peut pas excéder six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles. L'Assemblée peut révoquer un administrateur.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 6. Réunion du Conseil d'administration.

6.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

6.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

6.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

6.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

6.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion.

Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

6.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

6.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 7. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 8. Délégation de pouvoirs.

8.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière, et qui pourra prendre les décisions d'investissements prévus dans l'objet social pour un montant inférieur à celui qui sera fixé par le Conseil d'administration.

8.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 9. Signatures autorisées.

9.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

9.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 10. Conflit d'intérêts.

10.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou seraient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

10.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison

de sa position dans cette autre société ou entité, être autorisé de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

10.3 Au cas où un administrateur de la société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la société conclues à des conditions normales.

Art. 11. Commissaire(s) - Réviseur d'entreprises agréé.

11.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés. Dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés ou dans le cas où l'Assemblée générale en a décidé, les opérations de la société seront surveillées par un réviseur d'entreprises agréé externe et indépendant.

Le commissaire ou le réviseur d'entreprises agréé sont élus pour une période n'excédant pas trois ans et ils sont rééligibles.

11.2 Le commissaire ou le réviseur d'entreprises agréé est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la société qui détermine leur rémunération et la durée de leur fonction.

Le commissaire ou le réviseur d'entreprises agréé en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 12. Admission - Exclusion - Démission.

12.1 Les demandes de souscription d'actions de la classe A sont clôturées par la souscription à la constitution de la Société.

Les demandes de souscription d'actions de la classe B devront être adressées au Conseil d'administration qui les acceptera ou les rejettera à l'unanimité des voix, sans avoir aucune explication à fournir à l'appui de sa décision.

Le nombre des actions à souscrire lors d'une souscription sera fixé par le Conseil d'administration en tenant compte de la valeur réelle des actions.

Chaque nouvelle action souscrite pourra être grevée d'une commission d'entrée ou d'une prime d'émission fixée par le Conseil d'administration.

Le mode de souscription est fixé par le Conseil d'administration dans le cadre de son mandat.

Les souscriptions ne peuvent intervenir qu'après que le Conseil d'administration a établi la valeur réelle des actions sur base d'une situation comptable datant de moins de deux mois avant la date de souscription.

12.2 Les actionnaires cessent de faire partie de la société par cession de la totalité de leurs actions suivant les procédures établies par les présents statuts

Art. 13. Assemblée Générale.

13.1 L'assemblée générale dispose des pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes de disposition qui intéressent la société.

13.2 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai, à 15:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

13.3 L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration.

Les convocations mentionnent l'ordre du jour de l'assemblée et le lieu où elle se tiendra. Elles sont faites par courrier recommandé, et par fax ou mail adressés aux actionnaires de classe A détenteurs de droit de vote.

Les actionnaires de classe B seront informés par le Conseil d'administration de la tenue de toute assemblée générale et de leur ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider d'admettre les actionnaires de classe B comme observateurs aux assemblées générales.

Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Si tous les Actionnaires de classe A sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

13.4 L'assemblée générale est composée de tous les actionnaires porteurs d'actions de classe A qui peuvent y voter.

Chaque action de classe A donne droit à une voix lors des délibérations.

Chaque Actionnaire de classe A peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

13.5 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Affectation des Bénéfices.

15.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

15.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société. Le dividende est payé aux actionnaires de classe A et de classe B dans des conditions identiques.

15.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 16. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant à l'unanimité des porteurs d'actions de la Classe A.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation.

L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 17. Modifications statutaires. Les présents Statuts, à l'exception de son article 16, peuvent être modifiés par Assemblée Générale Extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Toute modification de l'article 16 devra requérir l'accord unanime de tous les actionnaires de la classe A.

Art. 18. Droit applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires, pré qualifiés, représentés comme indiqués ci-dessus, déclarent (i) être des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la Loi sur les SPF et (ii) souscrire les 10.000 (dix mille) actions représentant la totalité du capital social de la société de la manière suivante:

- Monsieur Paul DERREUMAUX	6.800 actions de classe A
- Monsieur Pierre DERREUMAUX	2.700 actions de classe A
- Madame Ramatou COULIBALY DERREUMAUX	500 actions de classe A
TOTAL	10.000 actions de classe A

Toutes ces actions sont libérées par les actionnaires représentés à hauteur de 100% (cent pour cent):

- par paiement en numéraire d'un montant de EUR 400.000 (quatre cent mille euros), de sorte que le montant de EUR 400.000 (quatre cent mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément,

et

- par l'apport en nature par Monsieur Paul DERREUMAUX de:

* 2.310 actions de la BOA Burkina Faso, avec siège social au 770 avenue du Président Aboubakar Sangoulé Lamizana, Ouagadougou, Burkina Faso, immatriculée à Ouagadougou sous le numéro de de registre de commerce BF OUA 2000 B647,

* 1.200 actions de la BOA Côte d'Ivoire, avec siège social à Abidjan Plateau, Angle Terrasson de Fougères et Rue Courgas, Abidjan, Côte d'Ivoire, immatriculée à Abidjan, sous le numéro de de registre de commerce CI- ABJ-1980- B 48869,

* 585 actions de ONATEL, avec siège social au 705 avenue de la Nation, 01BP 10 000 Ouagadougou, 01 Burkina Faso, immatriculée au registre de commerce de Ouagadougou sous le numéro BF OUA 2011 M 4594.

- par l'apport en nature par Monsieur Pierre DERREUMAUX de:

* 1.800 actions de la BOA Côte d'Ivoire, avec siège social à Abidjan Plateau, Angle Terrasson de Fougères et Rue Courgas, Abidjan, Côte d'Ivoire, immatriculée à Abidjan, sous le numéro de registre de commerce CI- ABJ-1980- B 48869,

* 1.775 actions de SONATEL, avec siège social au 46 Boulevard de la République, à Dakar, Sénégal, immatriculée au registre de commerce de Dakar sous le numéro SN.DKR.74 B 61.

En conformité avec l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, les actions apportées ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation établi en date du 30 décembre 2013 par Fiduciaire EVERARD & KLEIN S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social à Itzig dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des actions à apporter ne correspond pas au moins à 6.000 nouvelles actions de LAWRENCE Capital COOPSA - SPF d'un valeur nominale de EUR 100,00 chacune, à émettre en contrepartie, soit EUR 600.000,00.-»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

La preuve de propriété des actions apportées par les souscripteurs et de leur libre cessibilité a été rapportée au notaire soussigné.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à les articles 26, 26-1, 26-3 et 26-5 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 5.000.-.

Résolutions des actionnaires

Les actionnaires, pré qualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prennent les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre);
2. la société aura un réviseur d'entreprises agréé;
3. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la société et sont réparties en deux catégories:

CATEGORIE A:

(i) M Paul DERREUMAUX, né le 23 octobre 1946 à Lys Les Lannoy (France), de nationalité française et malienne demeurant au rue 250 maison 123 Magnambougou, Bamako (Mali),

(ii) Madame Ramatou COULIBALY DERREUMAUX, née le 22 juillet 1948 à Kindia (Guinée) de nationalité française et malienne demeurant rue 250 maison 123 Magnambougou, Bamako (Mali)

CATEGORIE B:

(iii) Monsieur Etienne JOANNES, né le 5 mars 1986 à B - Saint Mard, employé privé, demeurant professionnellement au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

(iv) Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, né le 10 novembre 1962 à L-Differdange, employé privé, demeurant professionnellement au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

4. MAZARS LUXEMBOURG, une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 - Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.962 est nommée Réviseur d'Entreprises agréés de la Société;

Le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé ainsi désigné prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra en 2015; et

5. Le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2014. Relation: LAC/2014/552. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011743/335.

(140013303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

LGIG Objekt Donau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.329.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 118 529, here represented by Mrs Ghizlane Gryp, legal counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 23 December 2013, which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée “LGIG Objekt Donau S.à r.l. having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 130 329, incorporated by a deed of the undersigned notary on 31 July 2007, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations number 1936 of 10 September 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 October 2009, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 2373 on 4 December 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to reduce the Company’s share capital by an amount of eighteen thousand euro (EUR 18,000.-) to bring the share capital of the Company from two million four hundred and forty-seven thousand eight hundred and seventy five euro (EUR 2,447,875.-), down to two million four hundred and twenty nine thousand eight hundred and seventy five euro (EUR 2,429,875.-) by cancellation of seven hundred and twenty (720) shares, having each a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) with reimbursement to the sole shareholder.

Second resolution

The sole shareholder decides to repay to the sole shareholder a part of the share premium in an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-).

Third resolution

The sole shareholder resolves to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the implementation of the above taken resolutions.

Fourth resolution

As a consequence of such decrease, the first paragraph article FIVE (5) of the Company’s Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. (first paragraph). “The Company’s share capital is set at two million four hundred and twenty nine thousand eight hundred and seventy five euro (EUR 2,429,875.-) represented by ninety-seven thousand nine hundred and fifteen (97,915) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

«LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 118 529,

ici représentée par Madame Ghizlane Gryp, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «LGIG Objekt Donau S.à r.l.», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130 329, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 31 juillet 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1936 du 10 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 octobre 2009, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations numéro 2373 du 4 décembre 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société, à concurrence d'un montant de dix-huit mille Euros (EUR 18.000,-) (le «Montant Réduit») afin de le porter de son montant actuel de deux million quatre cent quarante-sept mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 2.447.875,-) à deux millions quatre cent vingt-neuf mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 2.429.875,-), par l'annulation de sept cent vingt (720) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, par remboursement au profit de l'associé unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de rembourser une partie de la prime d'émission à hauteur de cent mille euros (EUR 100.000,-)

Troisième résolution

L'Associé Unique décide a décidé de conférer tous pouvoirs aux gérants pour exécuter les résolutions ci-dessus.

Quatrième résolution

Suite à la réduction de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à la somme de deux millions quatre cent vingt-neuf mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 2.429.875,-) représentée par quatre-vingt-dix-sept mille cent quatre-vingt-quinze (97.195) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. GRYP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 janvier 2014. Relation: EAC/2014/123. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014013974/97.

(140015643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

IBG VERSICHERUNGSMAKLER s.à.r.l. (Internationale Beratungsgesellschaft für Versicherungen), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 94.034.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am dreizehnten Tag des Monats Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Edouard Delosch, mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

- E.M.V., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 121.784,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Edgar Mertes, Privatbeamter, geboren in Weismes (Belgien), am 11. März 1962, wohnhaft in B-4770 Amel, Heppenbach, Bachstraße 2 (Belgien).

Die Alleingesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar gebeten, zu beurkunden, dass die Alleingesellschafterin die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft "IBG Versicherungsmakler s.à.r.l. (Internationale Beratungsgesellschaft für Versicherungen)", Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 94.034, gegründet gemäß notarieller Urkunde gezeichnet durch Maître Martine Weinandy, Notar mit damaligem Amtssitz in Clervaux, vom 23. November 1998 veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter N° 160 und am 11. März 1999. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde durch Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit dem Amtssitz in Sassenheim vom 19. November 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter N° 2439 vom 15. Dezember 2009.

Die Alleingesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, erkennt ausdrücklich von den aufgrund der folgenden Tagesordnung zu fassenden Beschlüssen umfassende Kenntnis gehabt zu haben:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 112.600,- (einhundert zwölftausend sechshundert Euro), um dieses von seinem derzeitigen Betrag in Höhe von zwölftausend vierhundert Euro (EUR 12.400,-) auf EUR 125.000,- (einhundert fünfundsiebzigtausend Euro) zu bringen, mittels Einbeziehung von Gewinnvorträgen ohne Ausgabe neuer Anteile, aber durch die Erhöhung des Nennwerts der bestehenden Anteile.

2. Abänderung des Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft um die obige Kapitalerhöhung der Gesellschaft wiederzugeben;

3. Ernennung von A.D. CONSULT als Kommissar der Gesellschaft;

4. Verschiedenes.

Die Alleingesellschafterin hat den amtierenden Notar gebeten folgende Beschlussfassungen aufzunehmen:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin hat beschlossen, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 112.600,- (einhundert zwölftausend sechshundert Euro) zu erhöhen, um dieses von seinem derzeitigen Betrag in Höhe von zwölftausend vierhundert Euro (EUR 12.400,-) auf EUR 125.000,- (einhundert fünfundsiebzigtausend Euro) zu bringen, mittels Einbeziehung der Gewinnvorträge in das Gesellschaftskapital eines Betrages in Höhe von (EUR 112.600,-) einhundert zwölftausend sechshundert Euro.

Die Existenz dieser Gewinnvorträge ergibt sich aus einer genehmigten Bilanz vom 31. Oktober 2013 und einer Bestätigung der Geschäftsführer, dass vorerwähnte Gewinnvorträge bis zum heutigen Tage noch nicht ausgezahlt worden sind und somit der Gesellschaft zur Verfügung stehen, und bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Alleingesellschafterin hat beschlossen keine neuen Anteile auszugeben, aber den Nennwert der bestehenden Anteile auf eintausend zweihundertfünfzig Euro (EUR 1.250,-) zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin hat beschlossen Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um die obige Kapitalerhöhung der Gesellschaft wiederzugeben. Dieser Artikel wird von nun an folgenden Wortlaut haben.

« **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 125.000,- (einhundert fünfundsiebzigtausend Euro), aufgeteilt in einhundert Anteile (100) von je eintausend zweihundertfünfzig Euro (EUR 1.250,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.»

Dritter Beschluss

Die Alleingesellschafterin hat beschlossen, als Kommissar für eine Dauer von 6 Jahren zu ernennen:

- A.D. CONSULT, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-8210 Mamer, 96, Route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, unter der Nummer B 79.567.

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft in Zusammenhang mit vorliegender Urkunde entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausend vierhundert Euro (EUR 1.400,-).

WORÜBER Urkunde erstellt in Weiswampach am Datum, wie eingangs erwähnt.

Nachdem die Urkunde der Erschienenen, welche dem Notar mit Nachname, Vorname, Personenstand und Adresse bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die erschienene Person zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. MERTES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15384. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé) pd: RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 24. Januar 2014.

Référence de publication: 2014013854/71.

(140016183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

LSREF II Delphi LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 165.282.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014895/10.

(140016862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Sharemor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.517.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 27 janvier 2014:

«L'assemblée prend acte de la démission de:

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Luc GERONDAL, de sa fonction d'administrateur;
- Monsieur Patrick MOINET, de sa fonction d'administrateur;
- la société BF CONSULTING SARL, de sa fonction de commissaire aux comptes.

L'assemblée décide de nommer en remplacement de leurs prédécesseurs:

- Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, à la fonction d'administrateur;
- Monsieur Frédéric NOEL, avocat, demeurant professionnellement au 1 Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur;
- la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie aux 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Le siège social est transféré du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SHAREMOR S.A.

Référence de publication: 2014016009/27.

(140018370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

T-Touch International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 181.058.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 janvier 2014 et par le conseil de gérance en date du 27 janvier 2014

1. Monsieur David CATALA a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 24 janvier 2014.
2. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né le 19 janvier 1979 à Gent (Belgique), demeurant à L-8284 Kehlen, 34, rue de Kopstal, a été nommé comme gérant C avec effet au 24 janvier 2014.
3. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, avec effet au 27 janvier 2014.

Luxembourg, le 29.1.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour T-Touch International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014016042/18.

(140018359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Tax Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 113.223.

—
Extrait des résolutions prises à l'issue de l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 2 janvier 2014.

Résolution unique:

Le mandat d'administrateur de Monsieur Charles Emond étant arrivé à échéance le 31 décembre 2013, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Charles Emond né à Arlon (B) le 28/03/55 et demeurant au 5, route de Williers, B-6820 Florenville. Le mandat de l'administrateur nouvellement réélu prend effet au 1^{er} janvier 2014 et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

TAX CONSULT

Société Anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014016056/18.

(140018047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 145.167,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 180.332.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 29 janvier 2014 que:

- La démission de Monsieur Marc CHONG KAN, gérant de classe A la Société a été acceptée avec effet au 16 décembre 2013;

- Monsieur Lyle Whitmarsh, né le 24 août 1964 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet au 16 décembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016049/18.

(140018304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

TDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 132.695.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2013

Conseil Administration

- L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2019 est composé comme suit:

* SPRL LECON, 40 Vrijheidslaan, B-3960 Bree, représentée par M. Lode ESSERS, demeurant à 40 Vrijheidslaan, B-3960 Bree

* SPRL HESCOM, 21 Geerstraat, B-3940 Hechtel-Eksel, représentée par M. Hendrik ESSERS, demeurant à 21 Geerstraat, B-3940 Hechtel-Eksel

* TDS S.A., 186 rue de l'hippodrome, B-4000 Liège, représentée par M. Lode ESSERS, demeurant à 40 Vrijheidslaan, B-3960 Bree

Commissaire aux Comptes

- L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision, le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2019 est Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'Entreprises, demeurant à 147 rue de Warken à L-9088 Ettelbruck.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014016058/22.

(140018375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Timberland Investment Resources GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 161.501.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance du 27 janvier 2014

En date du 27 janvier 2014, le conseil de gérance a décidé:

- De coopter Monsieur Gilles Fossé, 25 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en qualité de gérant, avec effet au 9 janvier 2014, en remplacement de Madame Véronique Gillet, démissionnaire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Timberland Investment Resources GP, S.à.r.l.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014016048/16.

(140018665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

SSCV Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 197.282,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 103.005.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société SSCV Investments Sàrl. décidée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 20 décembre 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 30 décembre 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016036/16.

(140017730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Sopares, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 45.476.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 décembre 2013.

- la démission de Monsieur Thierry DELBECQ de son mandat de Commissaire est acceptée.
- Monsieur Marc-Antoine ROLETTE, né le 23 avril 1963 à Paris, Contrôle financier des holdings, résidant professionnellement au Centre Futur Orcq, rue Terre à Briques 29 Bât E, B-7522 Marquain, est nommé Commissaire en son remplacement 11 sera chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2013. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2014.
- la démission de Monsieur Eric DELEPLANQUE de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Valentin SERRANO, né le 17 mai 1960 à Madrid (Espagne), Directeur Général d'Immochan, résidant professionnellement au 40, Avenue de Flandre F-59170 Croix (France), est nommé Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.
- le siège social de la Société est transféré du 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, avec effet immédiat.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014016034/20.

(140018012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Sydney & London Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 64.163.

Le Conseil de Gérance prend acte que le siège social de la société Sydney & London Properties Ltd, Associé unique de Sydney & London Lux S.à.r.l. a été transféré au 235 Old Marylebone Road, NW1 5QT Londres, Royaume-Uni.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014016040/11.

(140018221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Socego Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 39.904.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 23 décembre 2013

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Gérard Van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Fleur Ouzilou, employée privée, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Antonio Galli, avocat, demeurant 16, Corso Elvezia, CH-6901 Lugano;
- Madame Fleur Ouzilou, employée privée, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014016027/23.

(140018173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 30 décembre 2013 que:

- la société KRUK Spółka Akcyjna, ayant son siège social au 56, ul. Legnicka (54204), Wroclaw, Pologne a cédé 12.250 parts sociales de catégorie A nr 165.345 à 177.594 et 50 parts sociales de catégorie F nr 1 à 50 qu'elle détenait dans la société SECAPITAL S. à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2 avenue Charles de Gaulle à InvestCapital Malta Ltd, ayant son siège social à 36, Archbishop Street, Valletta, VLT 1447, Malte.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société SECAPITAL S. à r.l. en date du 20 janvier 2013 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société SECAPITAL S. à r.l. est détenu comme suit:

KRUK S.A. ayant son siège social au 56, ul. Legnicka (54-204), Wroclaw, Pologne:

199.775 parts de catégorie A

50.378 parts de catégorie B

14.576 parts de catégorie C

24.385 parts de catégorie D

107.208 parts de catégorie E

196.950 parts de catégorie F

InvestCapital Malta Ltd, ayant son siège social à 36, Archbishop Street, Valletta, VLT 1447, Malte:

39.250 parts de catégorie A

50 parts de catégorie F

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016005/28.

(140017751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pergam International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.929.

—
L'an deux mille quatorze, le dix janvier

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme PERGAM INTERNATIONAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 33 allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 112 929, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, alors notaire de résidence à Remich, en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 583 du 21 mars 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés ensuite suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1993 du 16 août 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Claire LAURENT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau étant dûment constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il ressort de la liste de présence que les 170.000 (cent soixante-dix mille) actions représentant l'intégralité du capital social émis et libéré sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables. Ladite liste de présence ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

1. Modification de l'objet social

2. Modification subséquente de l'article 4 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.**

a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

b) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

c) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.

d) La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.

e) La Société peut fournir à toute société ou entreprise appartenant au groupe d'entreprises dont elle fait partie au sens de l'article 2 de la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales, tous services de conseil, d'assistance, de gestion, d'organisation, de stratégie et de coopération administrative.»

L'assemblée, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée Générale constatant que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire, décide de modifier son objet social.

Deuxième résolution

Cette modification décidée, l'assemblée Générale décide de modifier de manière subséquente l'article 4, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.**

a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

b) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

c) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.

d) La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.

e) La Société peut fournir à toute société ou entreprise appartenant au groupe d'entreprises dont elle fait partie au sens de l'article 2 de la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales, tous services de conseil, d'assistance, de gestion, d'organisation, de stratégie et de coopération administrative.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: C. Laurent, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 janvier 2014. LAC/2014/2696. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015024/80.

(140017437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Samana COB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 183.810.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

Samana S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg trade and companies register under number 179274 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Samana COB S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever (including by way of joint venture) and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of real estate, patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares each in registered form, each with a nominal value of EUR 1 (one euro), each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

6.2. Each share entitles the shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.3. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with articles 189 and 190 of the Law, and article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.4. A shareholder register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder. Ownership of shares will be established by an entry in the register.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law. III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. The manager(s) need not be a shareholder.

7.2. The managers may be dismissed by the sole shareholder at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Such a meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company and in any event in Luxembourg.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager or if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

Art. 13. Form. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. The sole shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2. The sole shareholder has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder of the Company; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be the shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder of the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 12,500 shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of EUR 12,500 (the Cash Contribution). The Cash Contribution shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company and represented as stated above, takes the following resolutions:

- (a) the Sole Shareholder sets the number of managers (gerants) at 1 (one) manager;
- (b) the Sole Shareholder appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time Mr. Jakub Jasica, employee, born on 25 April 1979, in Katowice, Poland, whose professional address is at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and
- (c) the Sole Shareholder establishes the registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Samana S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179274 (l'Associé Unique),

ici représentée par Audrey Cubizolles, avocat, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Samana COB S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit (y compris sous la forme d'entreprise commune) et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute

autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille immobilier, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou d'émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant son associé unique.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

6.2. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.3. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé. La propriété des parts sociales sera établie par une inscription au registre des associés.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par résolution de l'associé unique, lequel fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables par l'associé unique n'importe quand (ad nutum).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une telle réunion sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société, et en tous cas, au Luxembourg.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Décisions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier Janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Il pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique;
- (iv) il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

L'Associé Unique déclare souscrire toutes les 12.500 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de EUR 12.500 (l'Apport en Numéraire). L'Apport en Numéraire sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus adopte les résolutions suivantes:

(a) L'Associé Unique fixe le nombre de gérants à 1 (un) gérant;

(b) L'Associé Unique nomme en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée M. Jakub Jasica, employé, né le 25 avril 1979, à Katowice, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg; et

(c) L'Associé Unique établit le siège social de la société au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Cubizolles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16980. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014015084/364.

(140016933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

HC Romeo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 140.287.

—
EXTRAIT

La Société prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Robert KIMMELS, gérant de la Société, au 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015654/14.

(140018054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.338.

Der Verwaltungsrat der Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Frau Marie-Anne van den Berg, Herr Stefan Schneider, Herr Achim Welschoff, Herr Jürgen Maximini sowie Herr Mario Warny und die tägliche Geschäftsführung Herr Marc Kriegsmann, Herr Jürgen Maximini und Herr Mario Warny haben ihren beruflichen Sitz mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 wie folgt geändert:

Alte berufliche Anschrift:

21, Avenue de la Liberté

L-1931 Luxembourg

Neue berufliche Anschrift:

1c, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 29.01.2014.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Marc Kriegsmann / Mario Warny

Référence de publication: 2014015630/21.

(140018357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Goodyear, Société Anonyme.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 4.441.

Suivant la réunion du conseil d'administration de la société tenue le 10 décembre 2013, à 10h00,

Le conseil d'administration a pris connaissance de la démission en tant qu'administrateur de la société de Monsieur Jeff Havlin, par courrier en date du 25 septembre 2013 et avec effet au 1^{er} octobre 2013. Pour le remplacer, les actionnaires ont nommé Monsieur Kristian Hoeh demeurant professionnellement à Culliganlaan 2A - B-1831 Diegem (Belgique) comme administrateur de la société avec effet le 3 décembre 2013, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Colmar-Berg, le 22 janvier 2014.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014015614/15.

(140018125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Izzie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.172.

Extrait des résolutions des associés du 19 décembre 2013.

En date du 19 décembre 2013, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Johan DEJANS, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Elizabeth TIMMER, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke IJsselmeerpolder, Pays-Bas demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2014015697/18.

(140018287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Peer Management Participation 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.663.

—
In the year two thousand thirteen, on the twenty-third day of December,
before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Peer Management Participation 2 S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 164663 (the Company),

incorporated on 2 September 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on 28 December 2011 under number 3197. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 9 September 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Meeting is chaired by Cyrielle Thel, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Marine Baillet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Marine Baillet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company (the Shareholders) and the number of shares they hold in the Company are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Shareholders and the Bureau.

Proxies from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman has requested the undersigned notary to record that:

I. the entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to the dates of the accounting year of the Company, so that (i) it shall commence on 30 December and end on 29 December of the following year and (ii) the current accounting year of the Company which started on 31 December 2012 shall end on 29 December 2013 rather than on 30 December 2013;

2. Amendment to article 20 of the articles of association of the Company in order to reflect the amendment under item 1. above;

3. Empowerment to and authorisation of any director of the Company, acting each individually, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and

4. Miscellaneous.

III. the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves:

- to amend and hereby amends the dates of the accounting year of the Company, so that it shall commence on 30 December and end on 29 December of the following year; and

- that the current accounting year of the Company which started on 31 December 2012 shall end on 29 December 2013 rather than on 30 December 2013.

Second resolution

The Meeting resolves to amend and hereby amends article 20 of the Articles in order to reflect the first resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

“ **20. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 30 December of each year and shall end on 29 December of the following year.”

Third resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the Company, each acting individually, to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1300.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de décembre,
par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Peer Management Participation 2 S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164663 (la Société),

constituée le 2 septembre 2011 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence, à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -numéro 3197 du 28 décembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 9 septembre 2013 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Assemblée est présidée par Cyrielle Thel, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Marine Baillet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée Marine Baillet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le bureau (le Bureau).

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires), et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant des Actionnaires et le Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. l'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification des dates de l'année sociale de la Société, pour que (i) elle commence le 30 décembre et finisse le 29 décembre de l'année suivante et (ii) l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 31 décembre 2012 se termine le 29 décembre 2013 au lieu du 30 décembre 2013;

2. Modification de l'article 20 des statuts de la Société en vue de refléter la modification sous le point 1. ci-dessus;

3. Pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société agissant chacun individuellement, d'accomplir toutes formalités nécessaires avec les autorités compétentes luxembourgeoises en relation avec les points de cet ordre du jour, incluant notamment, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et

4. Divers.

IV. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide

- de modifier les dates de l'année sociale de la Société, pour qu'elle commence le 30 décembre et se termine le 29 décembre de l'année suivante; et

- que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 31 décembre 2012 se termine le 29 décembre 2013 au lieu du 30 décembre 2013.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 20 des Statuts en vue de refléter la première résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 30 décembre de chaque année et se termine le 29 décembre de l'année suivante."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société agissant chacun individuellement, d'accomplir toutes formalités nécessaires avec les autorités compétentes luxembourgeoises en relation avec les points de cet ordre du jour, incluant notamment, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1300.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Thel, M. Baillet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. LAC/2013/60533. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015005/146.

(140016757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Luxco Holdings CEP I (GP) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.059.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société le 13 mai 2011:

Mme Cristin Brown, née le 27 juillet 1976 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 717, Fifth Avenue, 21st Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique a été nommée commissaire de la Société avec effet au 13 mai 2011 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2016. (En remplacement de Ernst & Young S.A.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014015748/16.

(140018088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Paris Palace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.544.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of January.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

QHotels B.V., a Dutch private limited liability company with registered office in 200, Prins Bernhardplein, NL-1097 JB Amsterdam, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 1449103, here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée») "PARIS PALACE S.à. r.l.", (the "Company"), with registered office in L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 129544, incorporated by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 12, 2007, published in the Mémorial C number 1734 of August 16, 2007 and whose articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 13, 2007, published in the Mémorial C, number 2256 of October 10, 2007, on July 21, 2008, pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, published in the Memorial C, number 2340 of September 25, 2008, on December 1, 2009 pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C number 330 of February 15, 2010 and on March 1, 2013 pursuant to a deed of Me Marc Loesch, notary residing in Mondorf-Les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C number 1158 of May 16, 2013.

That the appearing party, represented as said before, is the actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company to L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, with effect as of November 1, 2013 and subsequently to amend article 5 of the bylaws as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad."

Second resolution

The general meeting accepts the resignation of the following A managers, with effect as of November 1, 2013:

- Anke Jager;
- Alexander James Bermingham.

Third resolution

The general meeting accepts the resignation of Andreas Demmel, B Manager, with effect as of November 1, 2013.

Fourth resolution

The general meeting grants full and entire discharge to Anke Jager, Andreas Dommel and Alexander James Bermingham, for the execution of their mandate until the date of the present deed.

Fifth resolution

The general meeting appoints for an undetermined period as new A managers, with effect as of November 1, 2013:

- Marina LEBRUN, private employee, born on June 19, 1978 in Plomeur (France), residing at 26 Ceinture des Rosiers, L-2446 Howald;
- Philippe SALPETIER, private employee, born in Libramont (Belgium) on August 19, 1970, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

Sixth resolution

The general meeting appoints for an undetermined period as new B manager, with effect as of November 1, 2013:

- Patrick MOINET, private employee, born on June 6, 1975 in Bastogne (Belgium), residing at 156 rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

QHotels B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social au 200, Prins Bernhardplein, NL-1097 JB Amsterdam, enregistrée à la chambre de commerce de Amsterdam sous le numéro 1449103, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé par elle délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par on mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée "PARIS PALACE S.à. r.l.", établie et ayant son siège social à L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 129544, constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 12 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1734 du 16 août 2007 et dont les statuts ont été modifiés par acte de Me Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 13 juillet 2007, publié au Mémorial C, numéro 2256 du 10 octobre 2007, en date du 21 juillet 2008 par acte de Me Henri Hellinckx, publié au Mémorial C numéro 2340 du 25 Septembre 2008, en date du 1^{er} décembre 2009 par acte de Me Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 330 du 15 février 2010 et en date du 1^{er} mars, 2013, par acte de Me Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1158 du 16 mai, 2013.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'unique associé actuel de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, avec effet au 1^{er} novembre 2013 et de modifier en conséquence de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts. La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission des gérants de catégorie A suivants, avec effet au 1^{er} novembre 2013:

- Anke Jager;
- Alexander James Bermingham.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Andreas Demmel, gérant de catégorie B, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière à Anke Jager, Alexander James Bermingham et Andreas Demmel pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme pour une durée indéterminée à la fonction de nouveaux gérants de catégorie A, avec effet au 1^{er} novembre 2013:

- Marina LEBRUN, employée privée, née le 19 juin 1978, à Plomeur (France), résidant au 26 Ceinture des Rosiers, L-2446 Howald;

- Philippe SALPETIER, employé privé, né à Libramont (Belgique) le 19 August, 1970, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

Sixième résolution

L'assemblée nomme pour une durée indéterminée à la fonction de nouveau gérant de catégorie B, avec effet au 1^{er} novembre 2013:

Patrick MOINET, employé privé, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), résidant au 156 rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2014. Relation GRE/2014/231. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014015020/126.

(140016702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Horus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.710.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 janvier 2014.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs à savoir Madame Sandrine Durante et de Messieurs Giorgio Bianchi et Menico Mattiello ainsi que celle du commissaire aux comptes à savoir la société Finsev S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Corporate Services (Luxembourg) S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2014015666/14.

(140017103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Lavalle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 59.288.

Lors de la réunion du conseil d'administration datée du 28 janvier 2014 il a été décidé

- de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAVALLE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014015758/13.

(140017776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Brunel Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.252.

Par la présente, je donne ma démission en tant que gérant de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Francesca Docchio.

Référence de publication: 2014016209/9.

(140019403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Biomass Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.175.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 122.573.

- Mme. Anja Wunsch, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mme Heike Kubica, avec effet au 29 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Wunsch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014016206/14.

(140018846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Blagnac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 119.527.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 juin 2013

1^{ère} Résolution:

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur John DESMOND O'DOWD en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 14 mai 2013.

2^{ème} Résolution:

L'Associé Unique décide de nommer avec effet au 14 mai 2013 Monsieur Michael DILLON, demeurant au 5 Carrigfern, College Road, Cork city, County Cork, Ireland, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLAGNAC INVESTMENTS SARL

Référence de publication: 2014016207/17.

(140018687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Ogone, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 153.421.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth December,
before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "Ogone", a société à responsabilité limitée, with registered office at 5 rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number

B 153.421, incorporated under the name of “Summit Partners OGN S.à r.l.” pursuant to a notarial deed dated 7th May 2010 from Maître Joëlle Baden, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1373 on 3rd July 2010, modified for the last time pursuant to a notarial deed dated 1st October 2012 from Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2717 on 8th November 2012.

The meeting was opened with Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee residing professionally in Esch/Alzette

The meeting elected as scrutineer Mrs Brigitte MARTIN, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

1. Decision to put the Company into liquidation;

2. Appointment of Merlis S.à r.l. as liquidator and determination of the powers to be given to the liquidator;

3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator Merlis S.à.r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 412F, route d’Esch, L-1471 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 111.320 (the “Liquidator”).

Third resolution

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company’s assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The general meeting resolves to approve the Liquidator’s remuneration as agreed among the parties concerned.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Esch/Alzette, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize décembre,
par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Ogone", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, à L-2341 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.421, constituée sous la dénomination «Summit Partners OGN S.à r.l.» suivant acte notarié en date du 7 mai 2010 de Maître Joëlle Baden, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1373 le 3 juillet 2010, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 1^{er} octobre 2012 de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2717 le 8 novembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette,

qui désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Brigitte MARTIN, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
3. Divers

II. - Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Merlis S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.320 (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Martin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17155. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014014986/131.

(140017062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

MGP Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.055.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of December.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

BR Asia (Lux) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée, a company incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a private limited liability company, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 128964,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 20 December 2013; and

Luxembourg Corporation Company S.A., a Société Anonyme, having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered the Luxembourg company and commercial register under number B 37974,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 23 December 2013.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the proxyholder of the above named parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as aforesaid, have requested the undersigned notary to enact the following:

The prenamed parties, represent all the shareholders of "MGP Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.", Société à responsabilité limitée, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 168055 incorporated by a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg on 1 March 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1271 on 22 May 2013 (the "Company").

The appearing parties, represented as aforesaid, having recognized to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Amendment and restatement of the Company's articles of association.

The partners, represented as aforesaid, request the undersigned notary to record the sole resolution:

Sole resolution

The partners amend and restate the Company's articles of association so that they shall read with immediate effect, as follows:

Art. 1. The above named parties and all persons and entities who may become partners in the future (individually, the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the "Articles of Association").

Art. 2. The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the "TMK Shares") of one Japanese tokutei mokuteki kaisha ("TMK") and vote the TMK Shares and otherwise exercise its rights as a holder of the TMK Shares, (ii) to deliver and perform the documents executed in connection with the issuance by TMK of bonds to

financing institutions or the taking of loans by TMK from financing institutions, and their successors and assigns (such financing institutions, collectively, the “Bondholder”), (iii) take up loans of any type by whatever means necessary from affiliated companies and (iv) to perform any acts incidental to the foregoing. The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing.

Art. 3. In order to remain at all times a single purpose entity, the Company shall:

- (i) maintain its books and records and bank accounts separate from those of any other person;
- (ii) maintain its assets in such a manner that is not costly or difficult to segregate, identify or ascertain;
- (iii) hold regular meetings, as appropriate, to conduct the business of the Company, and observe all customary organizational and operational formalities;
- (iv) hold itself out to creditors and the public as a legal entity separate and distinct from any other entity;
- (v) prepare separate tax returns and financial statements, or if the Company is a part of a consolidated group, then the Company shall be shown as a separate member of such group;
- (vi) allocate and charge fairly and reasonably any common employee or overhead shared with affiliates;
- (vii) transact all business with affiliates on an arm’s length basis and pursuant to enforceable agreements;
- (viii) conduct business in its own name, and use separate stationery, invoices and checks;
- (ix) not commingle its assets or funds with those of any other person;
- (x) not assume, guarantee or pay the debts or obligations of any other person;
- (xi) pay its own liabilities out of its own funds;
- (xii) pay the salaries of its own employees and maintain a sufficient number of employees in light of its contemplated business operations;
- (xiii) not hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others;
- (xiv) not acquire obligations or securities of its Partners or affiliates;
- (xv) not pledge its assets for the benefit of any other entity or make any loans or advances to any person except as permitted under Article 2 above;
- (xvi) correct any known misunderstanding regarding its separate identity; and
- (xvii) maintain adequate capital in light of its contemplated business operations.

Art. 4. The term of the Company is for an unlimited period.

Art. 5. The Company’s denomination shall be “BR Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and these Articles of Association.

Art. 6. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 7. The Company’s corporate capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by five hundred (500) parts in registered form of forty US dollars (USD 40.-) each.

All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

Art. 8. The Company’s parts are freely transferable between Partners.

They cannot be transferred inter vivos or mortis causa to non-partners unless approved by a majority amounting to three-quarters of the corporate capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company. For the avoidance of doubt, this Article 10 shall not prevent a Partner from pledging its parts if such Partner complies with article 189 of the 1915 Law.

Art. 11. The Company is managed by one or several managers (individually, the “Manager” and jointly, the “Managers”), not necessarily Partners, appointed by the Partners. One of the Managers shall at all times be an independent manager (the “Independent Manager”), i.e. one of the Managers of the Company who shall not have been at the time of such appointment, and may not have been at any time during the preceding five (5) years (a) a shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of the Company or its Affiliates (other than his or her service as an independent manager and/or special member of an Affiliate or as a nominal holder of one part in the Company or a unitholder or shareholder of an Affiliate), (b) a customer, supplier or other person who derives more than two (2) percent of its purchases or revenues from its activities with the Company or any shareholder, unitholder, director, officer employee, partner, attorney or counsel of the Company or any of its Affiliates, (c) a person controlling or under common control with any such shareholder, unitholder, partner, customer, supplier or other person, or (d) a member of the immediate family of any such shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, customer, supplier or other person. “Affiliate” shall mean with respect to any person, any person that, directly or indirectly, controls, is controlled by or is under common control with such person. For purposes of this definition, “control” (including, with correlative meanings, the terms “controlled by” and “under common control with”), as used with respect to any person, shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether through the ownership of voting securities or other beneficial interests, by contract or otherwise; provided, however, the Company shall not be deemed an Affiliate of the Partner.

The Independent Manager is required to be a Partner of the Company.

A vacancy in the office of the Independent Manager shall be filled with a person or corporation who is also an Independent Manager.

The Managers together with the Independent Manager form a board of managers (the “Board of Managers”).

In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. For the passing of certain resolutions set out in Article 12, the unanimous votes of all Managers including the Independent Manager is required. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the chairman.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He / she must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

With the exception of the Independent Manager, each Manager can bind the Company by his / her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR15,000.- (or equivalent in any other currency) or involves the filing of a return with a tax authority. In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

Art. 12. The unanimous consent of all Managers including, for the avoidance of doubt, the Independent Manager is needed for the following actions of the Company:

(i) borrowing money or incurring indebtedness on behalf of the Company other than normal trade accounts payable; and

(ii) admitting to a creditor the Company’s or TMK’s inability to pay its debts generally.

Art. 13. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him / her in connection with any

investigation, claim, action, suit or proceeding in which he / she becomes involved as a party or otherwise by reason of his / her being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he / she is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him / her in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he / she shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 14. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 15. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 16. The Partners or Managers shall not, directly or indirectly, cause or permit any of the following to occur (each, a "Significant Action") except by unanimous agreement of all Partners, including the Independent Manager:

(i) filing or consenting to the filing of any bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any insolvency event with respect to the Company or TMK under any bankruptcy law or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereafter in effect;

(ii) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the Company or TMK for the benefit of creditors;

(iii) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the Company or TMK or all or any substantial part of each of their respective assets;

(iv) stipulating or consenting to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the Company's or TMK's assets;

(v) consolidating or merging the Company or TMK with or into any other person;

(vi) dissolving, reorganizing or liquidating the Company or TMK;

(vii) selling all or substantially all of the assets of the Company or TMK, or allowing Company or TMK to acquire all or substantially all of the assets or the business of any other person;

(viii) approving a restructuring or reorganization plan for the Company or TMK or any conversion of TMK to another form of entity; or

(ix) amending, revising or otherwise modifying the organizational documents of the Company or TMK or changing the Independent Manager of the Company or any director of the TMK (other than with respect to death, incapacity or voluntary resignation of the Independent Manager of the Company or any director of the TMK, in which case the Company shall have thirty (30) days to replace the Independent Manager).

Art. 17. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 18. Each year on the 31st of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 19. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 20. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of

such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealised capital losses.

Art. 21. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the general meeting of Partners who will determine their powers and remuneration. The surplus after realisation of the assets and the payment of liabilities is distributed to the Partners in proportion to the parts held by them.

Art. 22. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.”

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is estimated at EUR 800 (eight hundred Euros).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

BR Asia (Lux) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128964,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donné sous seing privé le 20 décembre 2013; et

Luxembourg Corporation Company S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 37974,

ici représentée par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donné sous seing privé le 23 décembre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées telle que spécifiées comme ci-avant, ont demandé au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

Les parties susnommées, sont les seules associées de «MGP Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.», Société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168055, constituée suivant acte notarié de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1271, le 22 mai 2013, (la «Société»).

Les comparantes, représentées comme ci-avant, ont déclaré avoir parfaite connaissance de la résolution unique à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification et refonte des statuts de la Société.

Les associées, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution unique suivante:

Résolution unique

Les associées modifient et reformulent les statuts de la Société pour qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Le seul et unique objet de la Société, et la nature des activités à mener ou promouvoir par la Société est (i) d'acquérir, d'être propriétaire, de détenir ou d'acheter, de vendre ou de disposer des actions (les "Actions TMK") d'une tokutei mokuteki kaisha de droit japonais ("TMK") et de voter sur les Actions TMK et autrement d'exercer ses droits en tant que détenteur des Actions TMK, (ii) de délivrer et se plier aux documents signés en connexion avec l'émission par TMK d'obligations à des institutions financières ou contracter des prêts par TMK de la part d'institutions financières, leur successeurs et ayant droits (de telles institutions financières les "Obligataires"), (iii) de contracter des prêts de tout type quelqu'en soit la manière de la part de sociétés affiliées et (iv) de faire tout acte accessoire à ce qui vient d'être nommé. La Société ne conduira pas des affaires qui ne sont pas liées à ce qui vient d'être énuméré et elle ne pourra détenir des actifs sans lien avec ce qui est énuméré.

Art. 3. Dans le but de rester une société à l'objet unique à chaque moment la Société:

- (i) gardera ses livres, archives et comptes bancaires distincts de ceux de toute autre personne;
- (ii) gardera ses actifs de telle manière qu'ils soient aisément identifiables, reconnaissables et séparables, et ce à moindre coût;
- (iii) tiendra régulièrement des assemblées de manière appropriée en vue de mener les affaires de la Société, et observera tous les usages liés aux formalités d'organisation et de fonctionnement;
- (iv) se présentera envers les créiteurs et le public comme une personne morale séparée et distincte de toute autre personne morale;
- (v) préparera des déclarations d'impôts et des états de finances séparés, ou si la Société fait partie d'un groupe consolidé, alors la Société sera présentée comme un membre séparé de ce groupe;
- (vi) allouera et partagera équitablement et raisonnablement tout employé commun ou les frais afférents avec les affiliés;
- (vii) traitera toute affaire avec les sociétés affiliées comme si elles n'étaient pas liées et selon un contrat exigible;
- (viii) gèrera l'entreprise en son nom propre, et gardera son matériel de bureau, factures et chèques distincts;
- (ix) ne mélangera pas ses actifs ou ses fonds avec toute autre personne;
- (x) n'assumera, ne garantira ou ne paiera les dettes ou obligations d'aucune autre personne;
- (xi) payera ses propres dettes avec ses propres capitaux;
- (xii) paiera les salaires de ses propres salariés et maintiendra un nombre suffisant d'employés à la lumière de transactions envisagées;
- (xiii) ne présentera pas son crédit comme disponible pour satisfaire les obligations des autres;
- (xiv) n'acquerra pas les titres ou obligations de ses Associés ou affiliés;
- (xv) ne gagera pas ses propres actifs au bénéfice d'autres entités ou, ne prêtera ou n'avancera pas des fonds à toute autre personne à l'exception des dispositions de l'article 2 ci-avant;
- (xvi) corrigera tout malentendu concernant son identité distincte; et
- (xvii) maintiendra un capital adéquat à la lumière des transactions envisagées.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. La Société a la dénomination de "BR Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi que par ses Statuts.

Art. 6. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars US (20.000,- USD), représenté par cinq cents (500) parts sociales de quarante dollars US (40,- USD) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant).

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Etant entendu que cet Article 10 ne doit pas empêcher un Associé de mettre en gage ses parts sociales si tel Associé se conforme à l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Un des Gérants doit toujours être un gérant indépendant (le "Gérant Indépendant"), c'est-à-dire un gérant de la Société qui, au moment de sa nomination et durant une période de cinq (5) ans précédant sa nomination, n'a pas été (a) actionnaire, associé, détenteur de parts, dirigeant, employé, représentant ou conseiller de la Société ou de ses Affiliés (mis à part l'activité de celle ou celui-ci en tant que Gérant Indépendant et/ou membre spécial d'un Affilié ou en tant que porteur nominal d'une part sociale de la Société ou détenteur de parts ou associé d'un Affilié), (b) un client, fournisseur ou toute autre personne retirant de ses activités avec la Société plus de deux (2) pour cent (2%) de ses achats ou revenus, ou un actionnaire, associé, détenteur de parts, dirigeant, employé, représentant ou conseiller de la Société ou de ses Affiliés, (c) une personne contrôlant seule ou conjointement la Société avec quiconque de l'un de ces actionnaires, associés, détenteur de parts, clients, fournisseurs ou autres, ou (d) un parent immédiat de quiconque de l'un de ces actionnaires, associés, détenteur de parts, clients, fournisseurs ou autres. "Affilié" signifie toute personne qui, de manière directe ou indirecte, contrôle, est contrôlée ou est sous contrôle conjoint de l'une de ces personnes. Dans le cadre de cette définition, le terme "contrôle" (incluant les termes corrélatifs "contrôlé" et "contrôle conjoint"), signifie le pouvoir de diriger de manière directe ou indirecte l'une de ces personnes, que ce pouvoir s'exerce au travers de la détention de titres votants ou de tout autre intérêts bénéficiaires, par contrat ou de tout autre manière; il est néanmoins stipulé que la Société ne doit pas être considérée comme constituant un Affilié de l'un de ses Associés.

Le Gérant Indépendant doit être un Associé de la Société.

En cas de vacance du poste de Gérant Indépendant, ce poste doit être attribué à une personne qui est également Gérant Indépendant.

Les Gérants, ensemble avec le Gérant Indépendant, forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le Conseil de Gérance a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. Pour la décision sur certaines résolutions décrites dans l'article 12, l'unanimité de tous les Gérants, Gérant Indépendant inclus, est requise. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un procès verbal des décisions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance sera dressé et le cas échéant pourra être signé uniquement par le président de la réunion du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Avec l'exception du Gérant Indépendant, chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature (par exemple signature de procuration) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à 15.000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise) ou par la signature de toute déclaration fiscale quelque soit le montant de cette déclaration. Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transactions peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 12. L'unanimité de tous les Gérants, incluant en cas de doute le Gérant Indépendant est nécessaire pour:

(i) emprunter de l'argent ou devenir débiteur en nom de la Société sauf en ce qui concerne les relations commerciales journalières; et

(ii) admettre l'incapacité de la société ou de la TMK de payer ses dettes envers ses créiteurs.

Art. 13. La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 14. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 16. Les Associés ou Gérants ne causeront ou ne permettront pas, directement ou indirectement, les transactions suivantes (chacune appelée une "Action Significative"), sauf accord unanime des tous les Associés:

(i) déposer ou consentir au dépôt, d'une demande de déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou autrement instituer ou consentir à un événement d'insolvabilité en relation avec la Société ou TMK sous toute loi concernant les faillites ou liquidations dans toute juridiction, en vigueur aujourd'hui ou à l'avenir;

(ii) la conclusion d'une transaction en relation avec ou la cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou de TMK au bénéfice des crédateurs;

(iii) solliciter, consentir, approuver ou acquiescer à une requête, demande, procédure ou un redressement ou la nomination d'un tuteur, un administrateur de biens, un superviseur, inspecteur, dépositaire ou receveur de la Société ou TMK pour tout ou une partie substantielle de ses actifs;

(iv) stipuler ou consentir à une saisie conservatoire, une exécution ou toute autre saisie judiciaire de (ou une procédure de saisie, exécution ou confiscation) tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK;

(v) consolider ou fusionner la Société ou TMK avec une autre personne;

(vi) dissoudre, réorganiser ou liquider la Société ou TMK;

(vii) vendre tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK ou permettre à la Société ou TMK d'acquérir tout ou une partie substantielle des actifs ou de l'entreprise d'une autre personne;

(viii) faire ou approuver un plan de restructuration ou de réorganisation pour la Société ou TMK ou la conversion de TMK en une autre forme d'entité;

(ix) amender, réviser ou autrement modifier les documents constitutifs de la Société ou TMK ou changer le Gérant Indépendant (excepté en cas de décès, d'incapacité ou de démission volontaire du Gérant Indépendant dans quel cas la Société aura 30 jours pour remplacer le Gérant Indépendant).

Art. 17. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 18. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

Art. 19. Tout Associé peut consulter l'inventaire et le bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux Associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

L'excédent après réalisation des actifs et le paiement du passif sera distribué aux Associés dans la proportion des parts sociales détenues par chaque Associé.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande des même comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. LAC/2013/60478. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014940/448.

(140017379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Real Estate Europe Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 175.329.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 27 Janvier 2014

1. Le Conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Hassane DIABATE, en tant qu'administrateur.

2. Le Conseil d'administration coopte la société Luxembourg Management Services Sàrl, ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au RCS de Luxembourg au numéro B 121.551, en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Hassane DIABATE, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 4 avril 1971. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Fait à Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2014015956/18.

(140018346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Medicalsleepline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 176.022.

Extrait des décisions de l'associée unique en date du 31 décembre 2013

Le 31 décembre 2013, l'associée unique de la société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique de la société décide de révoquer le mandat de gérant de Monsieur André STAUMONT, administrateur de sociétés, né le 11 février 1952 à Anderlecht (Belgique), demeurant au 45, Avenue de Bois de Chapelle à B-1380 Lasne (Belgique).

Deuxième résolution:

L'associée unique décide également de transférer le siège social actuel établi au 6, Place de Nancy à L-2212 Luxembourg à l'adresse suivante:

10A, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014015791/20.

(140018150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Nexus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.836.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 20 janvier 2014 à 10.00 heures

L'assemblée prend acte des démissions de Mesdames Marina Anfimova et Yulia Lapina de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Les actionnaires décident de nommer en qualité d'administrateur avec effet immédiat Monsieur Dario Bernasconi né le 15.02.1952 à Mendrisio(Suisse), domicilié Via C. Maderno 42, 6825 Capolago (Suisse) et Madame Lurati-Bernasconi Sandra née le 24.04.1945 à Mendrisio (Suisse) domiciliée Via alle Corti 11, 6873 Corteglia. Ils termineront le mandat de leur prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée qui devra se tenir en 2019.

Les actionnaires prennent note de la démission du commissaire aux comptes Mr. Vasco Roncada résident à 11, Via Don P. Mazzolali, I-37010 Sant'Ambroglio di Valpolic (VR) Italie et décident de nommer Luxembourg International Consulting SA ayant son siège social au 7 Val Sainte croix L-1371 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 40.312 qui terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée qui devra se tenir en 2019

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2014015841/24.

(140018453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

VIVICo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.312.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.090.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Martinus Johannes Maria PARIDAANS, demeurant Molenstraat 23 à NL-5531 EC Bladel, a transféré l'unique part sociale qu'il détenait dans la Société à Monsieur Johannes Henricus Maria PARIDAANS, demeurant Arselt 32 à B-2360 Oud-Turnhout.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014016100/14.

(140017735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

WS Fashion International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.037.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 31 juillet 2013.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est renouvelé pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

WS FASHION INTERNATIONAL S.A.

Giampaolo HENAUER / Serge KRANCENBLUM

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2014016115/16.

(140017912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

WTC Sub-Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.672,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.183.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 17 janvier 2014

L'Associé Unique de WTC Sub-Holdings S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Khalid Al Saad en tant que gérant A de la Société à partir du 16 octobre 2013;

- De nommer:

* Monsieur Khalid Al Subeai, résidant professionnellement au Barwa Bank Building, Fifth floor, PO Box 16034 Doha, Qatar, en tant que gérant A de la Société à partir du 16 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

WTC Sub-Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014016118/18.

(140018615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

WTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.001,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.787.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 17 janvier 2014

L'Associé Unique de WTC Holdings S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Khalid Al Saad en tant que gérant A de la Société à partir du 16 octobre 2013;

- De nommer:

* Monsieur Khalid Al Subeai, résidant professionnellement au Barwa Bank Building, Fifth floor, PO Box 16034 Doha, Qatar, en tant que gérant A de la Société à partir du 16 octobre 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

WTC Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014016117/18.

(140018614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

ABH Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.018.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 17 juin 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société que:

- le mandat du commissaire aux comptes de la Société, à savoir PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013; et

- les mandats des administrateurs de la Société, à savoir Pavel Nazarian, Ildar Karimov et Maria Neofytou ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour ABH Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2014016167/18.

(140018738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

ALF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 149.980.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 20 décembre 2013

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Démission de Monsieur Simon Barnes en qualité de administrateur avec effet au 2 janvier 2014.

- Nomination de Monsieur Jennifer Ferrand, employé privé, née le 23 février 1981 à Thionville (France), résidant professionnellement au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg en tant que administrateur avec effet au 2 janvier 2014 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme il suit:

- Mme. Jennifer Ferrand, Administrateur

- M. Mirko Dietz, Administrateur

- M. Yann Bak, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014016176/19.

(140019681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

April Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.486.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 janvier 2014

1. La démission de Monsieur Stéphane BAERT de ses mandats d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration est actée avec effet immédiat.

2. Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en son remplacement en tant que nouvel Administrateur. Monsieur BARTOLINI terminera le mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

3. Monsieur Olivier BEAUDOUL, employé privé, né le 26 juin 1983 à Charleroi, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Certifié sincère et conforme

APRIL INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014016195/22.

(140019415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 136.557.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue au siège de la société, en date du 14 juin 2012

1. Nomination comme réviseur d'entreprises la société MAZARS Luxembourg S.A. (R.C.S. Luxembourg B 159.962), 10a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Fait à Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014016083/13.

(140018509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Zenith Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.757.

—
- Mit diesem Schreiben lege ich - Uwe Geissler - das Mandat als «Administrateur» des Fonds Zenith Fund S.A. zum 31. Dezember 2013 nieder.

Luxembourg, den 29. Januar 2014.

Uwe Geissler.

Référence de publication: 2014016121/11.

(140018461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Wise Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.823.

—
EXTRAIT

1. Modification de l'adresse professionnelle des associés:

- LECLERE Julien: 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

- WALRY Vivian: 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

2. Modification de l'adresse professionnelle des gérants:

- LECLERE Julien: 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

- WALRY Vivian: 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014016106/17.

(140017727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Vanessa G. Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.886.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'actionnaire unique de la société en date du 9 décembre 2013.

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société du 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016091/11.

(140018582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

AI Global Strategies S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.221.575,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.379.

- Mme. Anja Wunsch, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme Heike Kubica, avec effet au 23 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Wunsch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014016171/15.

(140018811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Agence Financière d'Investissements, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 154.606.

Par la présente, la société MC Universal S.A. ici représenté par son conseil d'administration en vigueur, dénonce le siège social avec effet au 21 janvier 2014 de la société anonyme «Agence Financière d'Investissements S.A. (en abrégé AFI S.A.)» immatriculé au RC B 154606, lequel se situe au 14, rue d'Orval L-2270 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 21 Janvier 2014.

La Direction

Référence de publication: 2014016135/11.

(140019375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 222.103.170,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

Extrait des résolutions écrites des associés datées du 17 janvier 2014

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Thomas KLOSTER en qualité de Gérant de classe A, avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Stephen P. BISHOP, né le 29 novembre 1956 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 901 South Bond Street, Baltimore, MD 21231 Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de classe A avec effet immédiat et pour une période indéterminée;

* Monsieur Klaus HEINEMANN, né le 5 juin 1951 à Wuppertal, Allemagne, demeurant au 265 Keizersgracht, 1016EC Amsterdam, Pays-Bas, en qualité de Gérant non exécutif de classe A avec effet immédiat et pour une période de trois ans.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Jan Willem Overheul

Gérant de classe B

Référence de publication: 2014016145/22.

(140018725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Calm River Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 183.769.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société en date du 17 janvier 2014

En vertu du contrat de cession de parts de ta Société exécuté en date du 17 janvier 2014, Luxembourg Corporation Company SA a transféré la totalité de ses parts de la manière suivante:

- 66 parts sociales, à la société DPE Deutschland II A GmbH & Co. KG, une société en commandite, constituée en vertu des lois allemandes et ayant son siège social à Ludwigstraße 7, 80539 Munich, Allemagne, immatriculée auprès du registre du commerce du tribunal local de Munich sous le numéro HRA 98205.

- 34 parts sociales, à la société DPE Deutschland II B GmbH & Co. KG, une société en commandite, constituée en vertu des lois allemandes et ayant son siège social à Ludwigstraße 7, 80539 Munich, Allemagne, immatriculée auprès du registre du commerce du tribunal local de Munich sous le numéro HRA 98197.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Director

Référence de publication: 2014016239/21.

(140019400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Build Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.191.

En date du 20 janvier 2014, Monsieur Guy Harles a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Build Hotel S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014016211/14.

(140019511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

FS MPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.975,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 117.663.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 July 2006, acte publié au Mémorial C no 1707

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9 décembre 2013*

L'assemblée du 9 décembre 2013 a décidé:

- de clôturer la liquidation de la société;

- de déposer et conserver les livres et documents sociaux pendant cinq ans au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Luxembourg le 9 décembre 2013.

FS MPP S.à r.l.

Michael FURTH

Gérant A

Référence de publication: 2014014702/18.

(140016347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.